

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

CD20180404_41

id. 3783

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme BAREGES), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSERVEST SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
D'INVESTISSEMENT**

L'association INSERVEST est dans l'obligation de remettre en état le plancher des locaux dont elle est propriétaire situés au 17 avenue du 19 août 1944 sur la commune de Montauban. Le site comprend une boutique de vente de vêtements ouverte

au public, des locaux techniques où les salariées en insertion réalisent les travaux de blanchisserie/ repassage /couture, ainsi que des locaux mis en location auprès de l'association d'insertion AVIE.

Cette structure est un opérateur historique du Programme Départemental d'Insertion. Elle permet le retour à l'emploi de femmes bénéficiaires du RSA grâce aux activités de blanchisserie, de couture et de gestion d'une boutique de vêtements solidaire.

Les travaux envisagés sont indispensables pour sécuriser les locaux et permettre à la structure de poursuivre ses activités, ainsi que l'hébergement de l'association d'insertion AVIE.

Madame la directrice d'INSERVEST sollicite une subvention départementale pour la réfection des locaux.

Le coût de projet s'établit à 35 101,22€ T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Conseil Départemental (14%)	5 000,00 €
Subvention DIRECCTE FDI	7 000,00 €
Subvention Mairie Montauban	5 000,00 €
Subvention FAPE.....	13 580,77 €
auto-financement	4 520,45 €
TOTAL	35 101,22 €

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association INSERVEST pour la réfection des locaux ;

- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à l'article 204 220 sous fonction 58 du budget départemental (SDB00495).

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC